

Au conseil général

Sion, le 6 mars 2026

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉPONSE AU POSTULAT « Taux de participation – Analyse et axes de développement »

Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil général,

Veillez trouver ci-après la réponse de la Municipalité au postulat « Taux de participation – Analyse et axes de développement ».

CONTEXTE

Le 11 mars 2024, M. Vaïc Perruchoud, Le Centre, 1^{er} signataire et d'autres membres du Conseil général, ont déposé un postulat intitulé « Taux de participation – Analyse et axes de développement ».

Le postulat demande au conseil municipal d'analyser les éléments suivants, ainsi que toutes pistes jugées pertinentes :

- Analyse des tendances : évolution du taux de participation selon les différentes catégories d'âge et autres critères pertinents sur l'ensemble des scrutins de la législature précédente ;
- Transparence : publication systématique des résultats de vote détaillés sur le site de la Ville dans le respect des législations sur la protection des données et de la sphère privée ;
- Facilitation : prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance ;
- Incitation et sensibilisation : promotion de l'engagement civique par le biais de campagne de sensibilisation, formations ou autres initiatives adaptées (p.ex. hackathon citoyen).

Ce postulat a été adopté par le Conseil général en plenum du 15 avril 2025.

DE QUELQUES ANALYSES FÉDÉRALES

À la suite des élections fédérales de 2023, un rapport a été établi par Selects-FORS ayant pour objet la participation et le choix électoral (réf. : Élections fédérales 2023, Participation et choix électoral, Selects-FORS, Lausanne 2024).

Cette étude permet de tirer quelques enseignements intéressants sur le taux de participation, ainsi que sur l'absentéisme.

a) Les facteurs d'influence politiques et sociaux

En 2023, une nette différence de participation peut toujours être constatée sur la base de la variable du sexe. Alors que 49% des hommes disposant du droit de vote ont participé aux élections fédérales, seules 44% des femmes votèrent. S'il s'agit certes toujours d'une différence notable, elle a toutefois diminué au fil du temps, l'écart s'étant réduit à 5 points de pourcentage en 2023. Reste à voir si la tendance se poursuivra.

Pour ce qui est de l'âge, on observe aussi un schéma habituel : la participation a tendance à augmenter avec l'âge. Ainsi, seul près d'un tiers des électrices et électeurs des deux classes d'âge les plus jeunes (18 à 24 ans et 25 à 34 ans) s'est rendu aux urnes. À l'opposé, la participation électorale des plus de 64 ans a tout de même atteint un bond, 60%. La légère augmentation globale de la participation est due à l'électorat entre 45 et 64 ans qui, par rapport à 2019, s'est un peu plus rendu aux urnes cette fois-ci.

L'étude Selects-FORS s'intéresse aussi au statut migratoire des personnes interrogées. 50% des personnes sans passé migratoire ont participé aux élections. La participation aux élections des personnes issues de la migration de la première génération, c'est-à-dire les personnes interrogées qui ont elles-mêmes immigrées en Suisse et ne disposaient pas d'un passeport suisse à la naissance, s'élève quant à elle à 38%. Quant à la participation des personnes issues de la migration de la deuxième génération, soit les personnes interrogées nées en Suisse avec au moins l'un des deux parents nés à l'étranger, elle était de 27%.

La participation électorale a aussi fortement varié en fonction de facteurs politiques. Un taux de participation légèrement plus élevé s'observe du côté de l'électorat de gauche (59%) alors que du côté de la droite il s'élève à 55%. L'électorat se positionnant au centre du spectre politique n'a, quant à lui, qu'un taux de participation en dessous de la moyenne (43%).

Des différences considérables apparaissent, en outre, en fonction des intérêts politiques et de la participation aux votations populaires. La participation aux élections des personnes très intéressées par la politique a dépassé les 80%, alors que seules 11% des personnes pas du tout intéressées se sont mobilisées. Les personnes qui participent souvent aux votations populaires ont, quant à elles, aussi beaucoup plus participé aux élections fédérales (69%) que celles qui ne votent que rarement lors des scrutins populaires (5%). Ce résultat permet de conclure qu'un intérêt politique plus élevé se traduit généralement par une participation politique plus importante tant aux élections qu'aux votations.

b) Les motifs de participation ou d'abstention

Selects-FORS enquête également sur les motifs subjectifs présidant à la participation électorale et à l'abstention.

Près de 4 électrices et électeurs sur 10 (38%) ont indiqué avoir participé principalement pour influencer sur la politique. Ils sont suivis de près de 20% qui ont indiqué avoir participé aux élections avant tout par tradition. L'électorat qui a souhaité soutenir un programme politique particulier représente 15% alors que l'électorat qui a souhaité soutenir un parti ou une candidature spécifique représente également 15%.

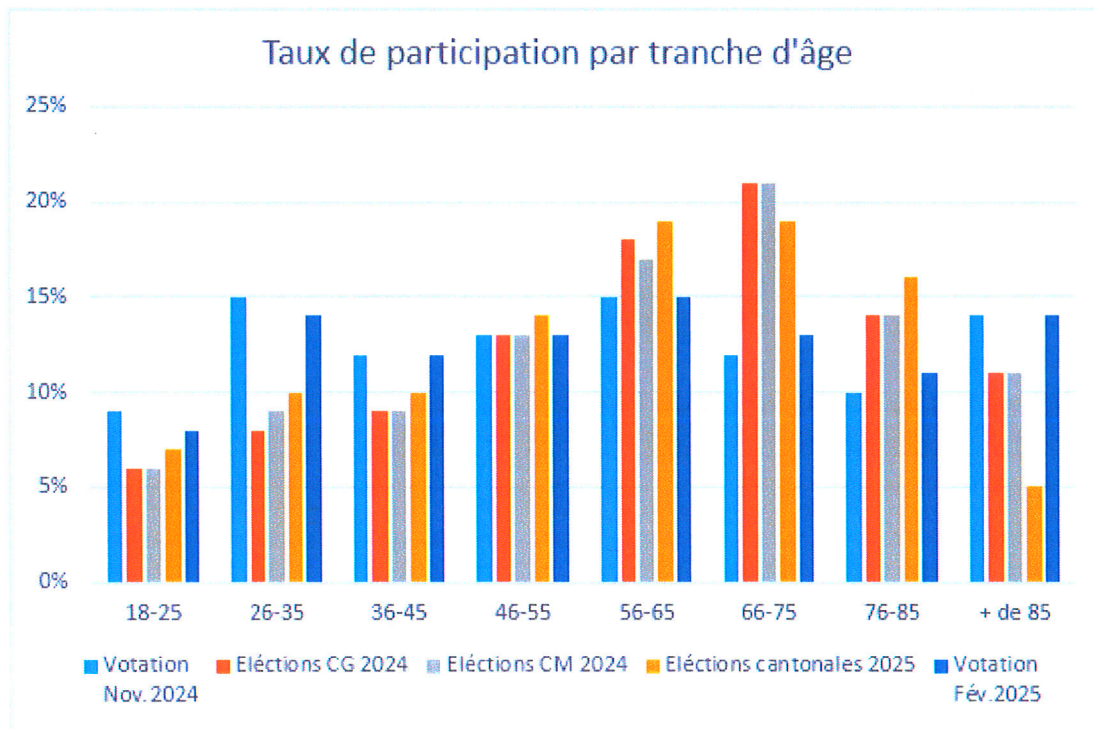
Parmi les motifs de non-participation, on retrouve :

- Ne connaît pas assez les candidats : 31%
- Pas intéressé par la politique : 30%
- Les élections sont trop compliquées : 21%
- Aucun parti/candidat n'a convaincu : 21%
- Avait un empêchement : 17%
- N'a pas pu se décider : 17%
- Les élections ne changent rien : 14%
- Les votations ont une plus grande influence : 7%
- Aucun impact sur la composition du CF : 4%
- Pas de temps/oublié : 4%

L'analyse de Sandro Lüscher (Lüscher, Abstentionnisme ne rime pas forcément avec désintérêt, Swissinfo.ch, 2015) nuance toutefois l'idée selon laquelle l'abstention traduirait un désintérêt généralisé pour la politique. Selon lui, la plupart des citoyennes et citoyens exercent leur droit de vote de manière sélective, en fonction des objets soumis au scrutin. Une étude citée dans son analyse montre ainsi qu'un peu moins de 10% des personnes inscrites ne votent jamais, tandis qu'environ 10% participent à chaque scrutin, les autres alternant entre participation et abstention selon les thématiques.

PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES TENDANCES

Les données ci-après indiquent le taux de participation par tranche d'âge pour les votations de 2024 à février 2025, pour le cercle des votants figurant au registre des électeurs/votants de la ville de Sion.



ACTIONS ENTREPRISES PAR LA VILLE DE SION

Différentes mesures ont été prises par la Ville de Sion afin d'encourager la population sédunoise à voter à l'occasion des différents scrutins électoraux et/ou de votations populaires.

Nous avons ainsi participé à la campagne de vote pour les jeunes « Je vote ! », de concert avec les villes valaisannes et le canton du Valais. Lors des promotions civiques, une sensibilisation est également effectuée auprès des jeunes quant à l'importance de voter. Tel a notamment été le cas à l'occasion des promotions civiques du 3 octobre 2024 en vue des élections communales et cantonales. Nous envoyons des brochures easyvote gratuitement aux jeunes de 18 à 20 ans.

La section intégration du service de la cohésion sociale pilote un programme « Enfin, je vote ! » qui touche aussi bien les jeunes mais également les nouveaux naturalisés et tout citoyen sédunois intéressés aux rudiments du vote et de l'élection. Ces soirées, organisées à Sion, Monthey, St-Maurice, Martigny et Sierre, sont coordonnées et animées par une formatrice unique. Elles ont lieu une fois par année et font suite à l'une des formations dispensées par la section intégration pour les candidats à la naturalisation : « Naturalisation, ce qu'il faut savoir ». Après une partie théorique, les participants sont mis en situation de vote et d'élection dans les trois niveaux. Les élus du Conseil municipal et du Conseil général sont appelés à animer les focus groupes. La formation se conclut par une verrée durant laquelle les participants ont l'occasion d'échanger avec les élus.

Au fil des années, le projet s'est ouvert aux habitants des communes de la région via une coordination entre les collègues déléguées régionales.

La section intégration invite les nouveaux naturalisés par courrier, communique via le listing du responsable jeunesse de la Ville par courriel auprès des jeunes promus et enfin elle utilise les canaux de communication de la Ville pour les sédunois et habitants de la région de Sion et Conthey en général (réseaux sociaux, communiqués de presse, etc...). Un visuel de la formation de 2025 se trouve en annexe pour information.

Le nombre de participants par année est le suivant :

2019 : 2 soirées : 33 personnes et 11 personnes

2020 : 20 personnes

2021 : 18 personnes

2022 : 15 personnes

2023 : 30 personnes

2024 : 16 personnes

2025 : 40 personnes

Le programme « Respect des gens et des choses » en 8H comprend une sensibilisation sur plusieurs thèmes, y compris les élections/votations populaires. Un groupe de travail avec les directions des CO a été mis sur pied pour sensibiliser les jeunes du niveau du cycle d'orientation ; cela touchera environ 1'200 jeunes par année. L'idée est de créer un rallye pour leur faire découvrir des lieux et, sur chaque site, créer une animation sur le fait de donner envie de participer (s'engager, voter/élire, avoir du goût pour la collectivité publique).

Bien que la Ville de Sion n'utilise pas l'outil « hackathon citoyen », elle met en œuvre plusieurs dispositifs de type participatif comme l'illustre l'annexe à la présente réponse. En sus, une nouvelle offre importante intitulée « Impliq » s'adressera à l'ensemble des 10CO et mobilisera bon nombre d'institutions publiques ou parapubliques/associatives du Canton et de la Ville ; elle est en cours de construction. Son lancement est prévu pour le 30 avril prochain à la Fondation NODA BCVs.

On notera encore que le Parlement des jeunes constitue également une plateforme destinée aux jeunes valaisans entre 14 et 20 ans. Il offre la possibilité de siéger pendant 4 ans, de formuler des propositions qui sont transmises aux élus. Cette démarche permet une initiation à la vie publique, de mieux appréhender les rouages institutionnels et d'acquérir une certaine expérience de la vie politique. Le Parlement des jeunes constitue un programme géré par le canton.

En résumé, voici la liste des actions principales entreprises par la Ville de Sion ou de concert avec d'autres acteurs :

- Campagne de vote pour les jeunes « Je vote ! » de concert avec les villes et le canton
- Un flyer / un timbre offert à l'occasion des promotions civiques
- Sensibilisation lors des promotions civiques (03.10.2024) pour les élections communales et cantonales



- Campagne d'affichage et des posts sur les réseaux sociaux
- Envoi des brochures easyvote gratuitement aux jeunes de 18 à 20 ans
- Formation : « Enfin, je vote ! » ; programme piloté par la section intégration
- 8H : programme respect des gens et des choses : sensibilisation sur plusieurs thèmes, y compris les votations/élections
- Projet « Impliq »
- Parlement des jeunes ; action gérée par le canton

PRISE EN CHARGE DE L'AFFRANCHISSEMENT

Parmi différentes pistes, le postulat propose de faciliter le vote par correspondance et propose la prise en charge de l'affranchissement comme moyen incitatif et facilitateur.

La question de l'affranchissement est régie par l'article 26 de la loi cantonale sur les droits politiques qui stipule que « les frais d'envoi sont à la charge du citoyen ». L'ordonnance sur le vote par correspondance confirme ce principe en précisant que l'affranchissement des envois postaux est à la charge de l'expéditeur. La ville de Sion ne peut donc pas se soustraire au cadre légal.

Notons que différentes interventions parlementaires évoquent régulièrement la question de l'affranchissement en matière d'élections et/ou de votations populaires.

Si l'État du Valais devait introduire la gratuité de l'affranchissement pour le vote par correspondance, cette mesure impliquerait des coûts supplémentaires pour les communes.

Pour la Ville de Sion, le corps électoral est d'environ 22'000 électeurs. Cela représente donc un coût de Fr. 22'000.- (si l'on prend en compte un tarif de 1 francs par envoi postal) pour chaque élection et/ou votation. Lors d'une année sans élection, cela représenterait par conséquent un montant potentiel de Fr. 88'000.- à charge de l'exercice budgétaire en sus des coûts existants. Pour les élections fédérales, cantonales et communales, cela représenterait un montant supplémentaire de 3 X Fr. 44'000.- à 66'000.- (deux tours de scrutin).

Par conséquent, le surcoût par législature représente :

- pour les votations : Fr. 352'000.- ;
- pour les élections : Fr. 132'000.- à 198'000.-
- soit un total de Fr. 484'000.- à 550'000.-.

Au-delà de la dimension financière, il est pertinent d'examiner l'impact potentiel d'une telle mesure sur la participation électorale. Deux études ont été réalisées sur l'effet de la prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance, à savoir une étude de l'Université de Fribourg, Schelker & Schneiter, *The elasticity of voter turnout, 2017*, et une étude de Yin, Willi & Leemann, *Using Pre-stamped Envelopes to Affect Turnout Costs, 2021*. Ces deux études confirment, certes, l'effet positif mais dans une mesure peu importante estimée entre 1.1 et 1.8 points de taux de participation. On constate par conséquent que l'effet de levier de la gratuité de

l'affranchissement pour le vote par correspondance n'est guère important. On peut du reste se poser la question si l'on ne devait pas constater un effet de bascule entre les personnes qui votent à l'urne et celles qui votent par correspondance : on pourrait imaginer un pourcentage plus élevé de personnes votant par correspondance plutôt qu'à l'urne.

RECOMMANDATIONS

Le conseil municipal est convaincu que l'exercice du droit de vote constitue un pilier de la démocratie et que la mobilisation des citoyennes et citoyens est essentielle au bon fonctionnement de nos institutions.

On constate que la participation démocratique fluctue notablement non seulement en fonction des thématiques des votations populaires mais également en fonction des caractéristiques et/ou enjeux sociodémographiques du corps électoral concerné.

Le conseil municipal estime que nous devons sensibiliser et promouvoir l'engagement civique au travers des différents moyens à disposition. Il est également convaincu que ce travail de sensibilisation doit être coordonné, dans toute la mesure du possible, entre les différentes communes, le canton et la confédération afin que l'impact en soit le plus fort possible.

En sus de ce travail de sensibilisation, la Ville de Sion se doit de mettre à disposition les outils permettant aux sédunoises et sédunois de pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités civiques et, notamment, leur transmettre le matériel de vote. Elle s'assure également du bon fonctionnement des processus électoraux et des votations.

Dans cet esprit, le conseil municipal estime qu'agir ensemble permet de renforcer les moyens de sensibilisation plutôt qu'agir chacun séparément. Toutefois, parmi les moyens sur lesquels agir, il convient de se garder de ne pas devenir un acteur du jeu politique. En effet, il appartient aux partis politiques, ainsi qu'aux associations et organismes citoyens de s'engager pour les convictions qu'ils représentent comme acteurs engagés de notre collectivité publique. Tels sont également les fondamentaux de notre démocratie.

Le conseil municipal s'engage donc à participer aux formes de sensibilisation correspondantes à ses missions.

* * * * *



En vous remerciant de votre attention, et tout en restant à disposition, nous vous adressons, Monsieur le Président du conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du conseil général, nos salutations les meilleures.



SION

Ainsi adopté par le conseil municipal dans sa séance du 5 mars 2026

Sion, le 6 mars 2026

Philippe Varone	Frédéric Delessert
	
Président	Secrétaire municipal

Annexes :

- Campagne « Je vote ! »
- Brochure easyvote
- Mesures et dispositifs participatifs sédunois
- Impliq
- Visuel de la formation 2025 « Enfin, je vote ! »